

HONORAIRES DE NEGOCIATION IMMOBILIERE

Tranche 1	De	0,00 €	à	50 000,00 €	10	% du prix de vente TTC
Tranche 2	De	50 001,00 €	à	100 000,00 €	7	% du prix de vente TTC
Tranche 3	De	100 001,00 €	à	200 000,00 €	5,5	% du prix de vente TTC
Tranche 4	De	200 001,00 €	à	300 000,00 €	5	% du prix de vente TTC
Tranche 5	De	300 001,00 €	à	400 000,00 €	4,5	% du prix de vente TTC
Tranche 6	de	400,001,00€	à	650 000,00 €	4	% du prix de vente TTC
Au-delà	de	650 000,00 €	à		3,5	% du prix de vente TTC